

Mémoire sur la réforme électorale

Préparé par : Larry Kryski

Le moyen le plus simple d'implanter un système électoral à représentation proportionnelle serait probablement de créer une version pondérée du **système majoritaire uninominal à un tour**. Dans ce système, ce sont les votes reçus qui détermineraient la représentation de chaque parti au Parlement.

En voici un bon exemple. Lors de la dernière élection, le Parti vert a reçu environ autant de votes que le Bloc Québécois en a reçus au Québec. Toutefois, les députés du Bloc Québécois ont obtenu 10 ou 11 sièges, alors que ceux du Parti vert en ont obtenu un seul. Dans un système pondéré, le Parti vert et le Bloc Québécois auraient le même nombre de représentants élus. La même méthode pondérée permettrait de déterminer la représentation proportionnelle de chaque parti, en fonction du nombre de votes reçus.

Ce système ne devrait pas être utilisé dans le cas des projets de loi de finances ou des projets de loi assimilables à un vote de confiance.